

de démolition en février et mars et de mettre un nouvel édifice en chantier immédiatement après. Je tiens autant que l'honorable député à procurer autant d'emplois que possible durant l'hiver mais, faute de crédits, je n'ai pas pu faire commencer ces travaux plus tôt.

L'honorable député a parlé de locaux à louer. On s'est entendu avec tous les propriétaires du nouvel emplacement sauf le *Windsor Hotel Supply Company*. Nous avons tout lieu de croire qu'une entente satisfaisante sera conclue avec cette société. Toutefois, une des conditions prescrit qu'elle doit rester en possession de son édifice jusqu'au 1^{er} mars 1958. Pour les raisons que je viens de dire et faute de crédits pour le présent exercice financier, on a cru que cette condition ne nuirait pas à notre programme pour l'an prochain.

LA DÉFENSE NATIONALE

SUPPOSÉ TRANSFERT DE L'ARMÉE DE RÉSERVE À LA DÉFENSE PASSIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Henderson (Kingston): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire à quelle date exactement l'armée de réserve du Canada cessera de remplir son rôle actuel pour assumer celui de la défense civile?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question, de même que le représentant de Saint-Boniface (M. Deniset), qui m'a fait parvenir une question à peu près semblable.

Le député sait sans doute que l'année d'instruction pour la milice non permanente commence le 1^{er} octobre de chaque année. Le 1^{er} octobre dernier, nous avons publié une directive d'instruction énonçant les buts que viserait l'instruction durant l'année en cours. Voici ces buts:

Préparer la milice à son rôle d'auxiliaire en cas de toute mobilisation future aux fins du service actif ou de la défense civile. On appuiera sur la défense civile.

Les députés voient donc que rien n'est vraiment changé dans le rôle assigné à la milice.

Pour l'année qui vient, l'intérêt portera surtout sur la défense passive. Les honorables députés conviendront que pour ce qui est de la milice c'est là un sujet d'étude en rapport avec la réalité, étant donné les récents progrès scientifiques accomplis dans certains autres pays. La milice n'aura pas là peut-être un rôle aussi reluisant que certains autres à elle confiés autrefois, mais je suis sûr qu'elle s'en acquittera avec le même esprit de patriotisme au lieu de chercher à jouer quelque rôle reluisant, mais d'un faux éclat, qui n'existe guère.

[L'hon. M. Green.]

Des voix: D'un faux éclat?

M. Henderson: Dois-je comprendre qu'au cours de l'année d'instruction qui s'est ouverte le 1^{er} octobre 1957, la milice, étant donné les paroles du ministre, ne recevra d'autre formation que celle qui prépare à la défense passive?

L'hon. M. Pearkes: Non, j'ai tout simplement donné lecture du début de la directive pertinente, que je relis:

Préparer la milice à son rôle d'auxiliaire en cas de toute mobilisation future aux fins du service actif et de la défense civile. On appuiera sur la défense civile.

Des dispositions sont prises pour permettre au personnel choisi des unités de milice de se rendre aux camps d'été avec les unités régulières. Le rôle de la mobilisation ne sera pas négligé.

L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre? Peut-être pourrait-il dire à la Chambre quel rôle à faux éclat la milice a joué par le passé?

L'hon. M. Pearkes: Il n'y a pas lieu de donner à entendre que la milice a joué par le passé un rôle à faux éclat, mais il pourrait y avoir des rôles dont l'exécution ne serait pas pratique à l'avenir.

RUMEUR DE LA PRÉSENCE D'UN SOUS-MARIN
NON IDENTIFIÉ À PROXIMITÉ DE
TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. T. Stick (Trinity-Conception): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale, et il s'agit d'une question grave. Vu les nombreuses nouvelles au sujet de l'étrange sous-marin qu'on aurait aperçu autour de la côte de Terre-Neuve, quelles mesures, s'il en est, a prises votre ministère pour approfondir la question?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, au cours des mois d'été bien des nouvelles de pêcheurs et d'autres résidents de Terre-Neuve signalaient qu'ils avaient vu des objets qui, à leur avis, étaient des sous-marins non identifiés. Ces nouvelles n'ont pas été confirmées, même si la marine et l'aviation ont déployé tous leurs efforts pour les confirmer. Dans chaque cas où un pêcheur ou un résident de Terre-Neuve annonçait une nouvelle du genre, un officier supérieur de la marine a interviewé personnellement et interrogé l'auteur de la nouvelle. L'officier général de la région de l'Atlantique prend actuellement des dispositions pour tâcher de confirmer toute autre nouvelle éventuelle. La marine et l'Aviation